

val de gâtine

Intéresser la population à l'urbanisme

La communauté de communes Val de Gâtine, élabore deux documents de planification en parallèle, sur les territoires des ex-communautés du Val d'Egray et de Gâtine-Autize (l'ex Pays sud Gâtine a déjà réalisé ce projet). Ces plans locaux d'urbanismes intercommunaux (Plui), remplaceront les documents communaux actuels (PLU et carte communale). Ce Plui instituera des règles locales, pour les communes aujourd'hui en Règlement national d'urbanisme (RNU). Ces règles d'urbanisme qui vont découler des Plui, sont issues d'un projet de territoire et d'une dé-

marque partenariale entre tous les acteurs locaux. Seront fixées dans ces documents, les règles d'occupation et d'utilisation des sols. Où, quoi et comment construire ? D'où l'importance de s'intéresser à la démarche, tant pour les municipalités, que pour les particuliers et les professionnels. Le Plui représente un réel engagement pour les quinze ans à venir. C'est dans cette perspective, que des ateliers participatifs ont eu lieu. Il y a notamment été question d'équipement, de mobilité, des usages du territoire, de l'environnement, du cadre de vie et du dynamisme économique. En

concertation avec Elvia Group, le cabinet d'études choisi par les élus, il a été défini un calendrier qui s'étale sur les trois années à venir. L'approbation du Plui et son entrée en vigueur, sont prévues pour fin 2019. Le diagnostic territorial permet de relever les enjeux, les atouts et les faiblesses, afin que ces derniers soient déclinés dans la politique retenue pour le développement du territoire.

Réunion publique de présentation du diagnostic territorial, jeudi 29 juin à 18 h, à la salle des fêtes du Chaillot 79160 Ardin.

